

# HOW WE CAN REDUCED DIFFERENCES IN ADOPTION OF IFRS BETWEEN DIFFERENT COUNTRIES – A POINT OF VIEW BASED ON ROMANIAN ACCOUNTING SYSTEM REALITY –

**Botez Daniel**

*Université de Bacau, Roumanie, Faculté de Sciences Economique, Bicaş, Neamţ, str. Cozmitel nr. 2, danbotez@artelecom.net, Tel. 0743826004*

*Résumé : Changer, s'adapter, sont des mots qui circulent beaucoup en Roumanie depuis 18 ans. Faisant partie de l'ancien bloc communiste de l'Est européen, la Roumanie a fait sienne les principes de l'économie planifiée, dont le système comptable, de contrôle et d'audit spécifique à cette période. Après 1989, le système comptable roumain a connu, pendant la période de 18 ans qui s'est écoulée depuis le changement de régime, trois changements ayant un caractère significatif. Ces évolutions se sont produites sous l'incidence d'un certain nombre de facteurs externes, mais également internes.*

*Quel doit être le rôle des organisations de normalisation et des organisations professionnelles régionales et de quelle façon peut-on soutenir le processus d'uniformisation des standards face à une mondialisation croissante?*

*Mots clés : changer, normalisation, organisations professionnelles, standards IFRS*

Changer, s'adapter, sont des mots qui circulent beaucoup en Roumanie depuis 18 ans. Il faut accepter de remarquer combien il est difficile de changer, de s'adapter, d'intégrer de nouvelles visions, méthodes, attitudes, etc. Comment accepter facilement de considérer des qualifications, des concepts, des formations, des diplômes, des titres professionnels, du jour au lendemain comme obsolètes, comme inadaptés ? Cela représente pour certains esprits des efforts quasi insurmontables que le temps et les nouvelles générations devraient assumer. Et pourtant le pays, son économie, ses entreprises doivent réaliser cet effort à tout prix.

Il est démontre le lien direct entre la politique économique d'un Etat et son système comptable. Ce lien est encore plus évident dans les pays avec des systèmes de droit bases sur des codes de lois.

Faisant partie de l'ancien bloc communiste de l'Est européen, la Roumanie a fait siennes les principes de l'économie planifiée, dont le système comptable, de contrôle et d'audit spécifique à cette période.

Il est également nécessaire de discuter quelques caractéristiques significatives de cette période étant donne que beaucoup d'entre eux manifestent encore leur reminecence aujourd'hui.

L'économie planifiée a induit l'existence d'un système comptable base sur un plan de compte standardise, avec des opérations comptables unitaires et limitées, sans provocation pour les spécialistes. L'inflexibilité du système comptable a présuppose l'élimination jusqu'à la disparition de la nécessité des rationnements en comptabilité. Ceci a génère l'accentuation de l'aspect technique au détriment du concept, changeant la tonalite des discours sur la comptabilité.

Les orientations politiques qui se sont faites jour après la fin des années 1989 ont conduit la Roumanie vers l'adoption d'un modèle de référentiel économique différent : l'économie de marché de type libéral et les méthodes comptables utilisées par une des économies développées de l'Europe, plus particulièrement celle d'un pays vis-à-vis duquel il a existé une relation culturelle compatible forte et profonde. C'est ainsi que le système comptable roumain a assimilé, pendant les premières années, période dite de transition, les éléments fondamentaux de la culture comptable française.

Malgré cela, la reforme du système comptable roumain s'est produit sur fonds de concepts simplistes a propos du système comptable.

Nous ne faisons pas référence aux aspects lies a la normalisation même si celui-ci a connu des dérapages inhérents. Nous devons accepter le fait que la reforme d'un système comptable réussit quand se produisent les changements prévus au niveau pratique. Les comptables professionnels sont ceux qui sont appelés a mettre en œuvre et a valider la reforme d'un système comptable. Que se passe t-il si au même moment l'organisation professionnelle est elle-même en reforme ?

La compréhension des difficultés issues d'un changement nécessite aussi le fait d'assumer avec exactitude la conjonction existante. En Roumanie de 1990, la majorité des personnes détenant des fonctions supérieures, y compris dans le domaine comptable et dans la zone de réglementation de celle-ci, étaient le produit de l'éducation du système communiste. Beaucoup d'entre eux n'avaient plus l'âge pour lequel un changement soit une provocation. Pour cela, les années de réforme du système comptable roumain ont été marquées souvent par des attitudes nostalgiques voire même de recul.

Cette conjoncture, un rapport comptable orienté de façon prioritaire pour l'information fiscale et une profession comptable en formation donne un contour des coordonnées d'actions de la comptabilité roumaine de l'époque.

Le système comptable roumain a subi l'influence par les changements et événements qui ont eu lieu au plan international au début de l'an 2000 et qui ont touché des entreprises multinationales de premier plan, sans négliger les décisions réglementaires qui ont suivi et qui ont engendré des modifications significatives du système comptable roumain, suite à des débats politiques difficiles entre ceux étant pour le maintien de la référence au plan comptable français et ceux proposant l'adoption des US GAAPs, voir les UK GAAPs, voir les standards IAS/IFRS.

De ce fait, le système comptable roumain a connu, pendant la période de 18 ans qui s'est écoulé depuis le changement de régime, trois changements ayant un caractère significatif.

Ces évolutions se sont produites sous l'incidence d'un certain nombre de facteurs externes, mais également internes.

I. La réaction immédiate du Président Bush aux USA, suite aux affaires ENRON, WORLDCOM, etc., dont des effets se sont propagés jusqu'en Europe et en Asie est à l'origine de modifications essentielles par rapport aux référentiels comptables et d'audit.

Sous l'influence impérieuse de ces modifications, le système comptable roumain a essayé de s'adapter, tout en continuant de stabiliser un système comptable crédible.

Une caractéristique de ces scandales financiers a été le degré élevé des rapports erronés de la situation financière émis par les. La perte de crédibilité des informations financières a créé une situation sans précédent, amenant des mesures sans précédent. La loi Sarbanes-Oxley, a créé le Public Company Accounting Oversight Board – P.C.A.O.B.

On a parlé alors d'un fait sans précédent, la fin de l'autorégulation des professions comptables aux États Unis.

- La perte de crédibilité en l'informations fournies est devenue un problème prioritaire sur l'agenda de l'organisme international des professions comptables. La Fédération Internationale des Experts Comptables - IFAC - a sollicité à un groupe opératif de travail un rapport pour constater la situation et proposer des solutions. Une des constatations du rapport se réfère au fait que la globalisation des marchés financiers crée une dimension internationale aux problèmes, ou l'interaction entre le national et l'international aux rapports financiers, est critique. Les réglementations nationales existent et dans la majorité des cas, les situations financières sont présentées en conformité avec celles-ci. Les compagnies qui ont des titres cotées en bourse en dehors de leur pays d'origine vont continuer à être non seulement sujettes aux règles comptables de leur pays d'origine mais aussi à celles des pays où leurs titres sont cotés à la bourse. La présence sur le marché de plusieurs séries de situations financières émis par la même firme, mais avec des contenus différents, chacun prétendant qu'il offre une image fidèle, faiblit la crédibilité des informations fournies.

La solution à ces problèmes n'est pas l'adoption par chaque pays de standards émis par un autre pays. L'alternative est l'adoption d'un set neutre de standard, émis par l'IASB, qui peut être accepté dans chaque pays, pour être adopté comme standard national ou l'incorporer dans les standards existants.

II. À côté de ce type d'influences externes, les milieux politiques, économiques et professionnels roumains, les changements de cadre de vie, ont influencé de façon importante l'organisation de la comptabilité, du contrôle et de l'audit au plan légal. Pour comprendre, il faut mettre en évidence les attitudes des normalisateurs, des organisations professionnelles concernées ainsi que des professionnels eux-mêmes, sans omettre de tenir compte de ces effets par rapport aux marchés des capitaux, à la fiscalisation, la formation, etc.

Bien évidemment, l'influence des facteurs externes sur le système comptable roumain et sur l'organisation professionnelle comptable, a été indirecte. Cependant, les normalisateurs roumains ont essayé de tenir le pas aux changements produits au niveau européen et international. Par ceci s'explique le fait que des 1999 ont été élaborés des règlements comptables destinés aux grandes entreprises, dans lesquels ont été repris les lignes directrices des Standards Internationaux de Comptabilité et en 2001 des réformes significatives du système comptable roumain ont vu le jour par la modification des lois comptables dans lesquelles ont été introduites un vocabulaire comptable qui incorpore la système comptable roumain dans le cadre conceptuel international.

Après l'amendement de la Directive Européenne 4- a en 2003, le normalisateur roumain a pris des mesures nécessaires pour la modification des règlements comptables en accord avec le contenu de la Directive.

En plus des faits de ci-dessus, les organismes professionnels ont préparés des professionnels dans le sens des responsabilités et des mesures assumées par l'IFAC. Début 2000, les programmes de formation professionnelle continue contiennent les thèmes à propos de International Accounting Standards. Dans le même sens, les démarches professionnelles pour les missions de audit font référence à l'International Standards of Auditing.

III. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Roumanie est devenue membre à part entière de l'Union Européenne. Les efforts qui auraient dû être consentis aux domaines du chiffre avant cette date n'ont pu être entièrement respectés. Quels sont les challenges qui nous attendent au plan comptable, du contrôle et de l'audit vu le nouveau statut de notre pays ?

Depuis le 1 Janvier 2007, les sociétés commerciales de Roumanie ont à la disposition un cadre légal d'organisation dans lequel ont été introduits les éléments significatifs des principes de gouvernement corporatif de l'OCDE.

À la date de rédaction de cet article (Avril 2008), existe en Roumanie un projet de loi sur l'audit statutaire et la création d'un conseil de surveillance des activités d'audit statutaire, projet qui a en vue l'implémentation de la Directive 8 sur l'audit statutaire.

Bien évidemment, vont suivre d'autres changements qui affecteront, de façon directe ou indirecte, le domaine de la comptabilité et d'audit, dans le but de situer le cadre légal et réglementaire roumain dans les coordonnées de l'europpéen.

Reste en discussion les aspects liés à la perception de chaque professionnel comptable roumain sur son rôle et sur la réforme de la comptabilité et au mode de compréhension des rigueurs déontologiques qui supposent la qualité de professionnel.

Sous quelle forme ceux-ci peuvent-ils contribuer à l'élimination et/ou disparition des décalages existants entre les différents systèmes de rapport financier au niveau européen, entre les pays francophones, voir au plan international?

Quel doit être le rôle des organisations de normalisation et des organisations professionnelles régionales et de quelle façon peut-on soutenir le processus d'uniformisation des standards face à une mondialisation croissante?

Il faut partir d'un double constat :

1/ - Tous les pays européens, leurs entreprises, ne sont pas égaux face à l'adoption des standards internationaux, pour ainsi offrir les meilleurs critères de transparence au plan économique aux investisseurs, renforcer la confiance des fournisseurs et des clients.

2/ - Pourtant, ils affrontent tous de façon égale, avec des armes et des critères différents, les obligations de l'Organisation Mondiale du Commerce, les difficultés d'un marché devenu mondial.

Regardons avec attention ici, les aspects financiers de l'adoption du référentiel IFRS. Est-ce que le fait que certains pays ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour assimiler rapidement ces standards ne représente pas pour ceux-ci des handicaps au développement normal de leurs économies, de leurs entreprises ?

Est-ce que cette situation ne justifie pas pour certains un moyen convenable de manque de transparence, utile à exploiter pour favoriser des intérêts particuliers spécifiques, au détriment des citoyens et du pays ?

Ne pourrait-on imaginer un système favorisant l'adoption par les pays d'un standard unique, universel, permettant de conforter une même vision, une même image, une analyse égale où que l'on soit sur notre

planète et quel que soit notre langue d'origine pour ainsi renforcer la crédibilité, la sécurité, la qualité des informations financières ?

Une solution pourrait être envisagée, vu les coûts que cela implique pour certains pays : que les pays riches aident les pays qui n'ont pas les moyens, au travers la coordination d'organisations tels que l'UNCTAD et l'OCDE, l'Association Francophone de Comptabilité, vu ses spécificités ayant un rôle central à jouer face aux pays francophones. Les financements étant orchestrés par le FMI et/ou la Banque Mondiale.

Car dit Ovide « le fardeau est plus facile à porter quant on le porte avec de la bonne volonté ».

Ainsi, sans que cela soit une utopie, les pays disposant d'une économie développée, seront en mesure d'agir de façon concrète pour réduire les inégalités existantes dans les pays concernés par le dialogue Nord-Sud, qui trouvera de cette manière un nouvel élan.

Le décalage qui existe entre les pays du fait de cette Tour de Babel que constitue encore aujourd'hui l'adoption définitive d'un standard applicable à l'ensemble des états financiers des entreprises au plan universel se trouve aggravé par les coûts des investissements financiers que leur intégration suppose et que beaucoup de pays ne sont pas en mesure d'assumer, d'affronter dans de bonnes conditions ou en perdant un temps important.

Ne peut-on pas imaginer, dans une prise de conscience générale, que puisse naître un élan de solidarité susceptible d'aider les pays dans le besoin ? Peut-être cette idée, cette initiative, peut prendre forme au sein de la communauté francophone qui ainsi donnera l'exemple.

Sur un autre plan, cette initiative aurait l'avantage et le mérite de forcer la communauté internationale à se mettre d'accord sur le contenu précis et nécessaire de ce standard « universel ».

## **Bibliographie**

1. Bernard Colasse, *Comptabilité générale*, 9<sup>e</sup> édition, Economica, Paris, 2005
2. Christopher Nobes, Robert Parker, *Comparative International Accounting*, ninth edition, Prentice Hall, London, 2006
3. Liliana Malciu, Niculae Feleagă : *Contabilitatea din România în fața unei noi provocări*, Editura Economică, București, 2005
4. [www.ifac.org](http://www.ifac.org)
5. [www.europa.eu.int.com](http://www.europa.eu.int.com)